

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité-Egalité-Paix

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉQUIPEMENT



PROJET DU CORRIDOR ECONOMIQUE REGIONAL DE DJIBOUTI PCERD (P174300)

Financement : Banque Mondiale

AVIS D'ENGAGEMENT PRÉCOCE

AVIS DE CONSULTATION PRÉLIMINAIRE – PROJET DE TRAVAUX ROUTIERS

1. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- **Autorité Contractante :** Agence Djiboutienne des Routes
- **Adresse :** Zone Industrielle Sud–Commune de Boulaos,Djibouti
- **Pays :** Republique de Djibouti
- **Point focal :** Monsieur Soubaneh Said Ismael Coordinateur du Projet / Directeur Général
- **Contact :** soubaneh.said@adr.dj

2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AVIS

Le présent Avis d'Engagement Précoce est publié dans le cadre de la préparation du dossier d'appel d'offre d'un marché de travaux routiers à obligations de résultats.

Il vise à :

- Informer le marché en amont du lancement de l'appel d'offres ;
- Identifier les capacités techniques et organisationnelles du marché ;
- Recueillir des retours préliminaires, notamment sur les contraintes et risques potentiels du projet ;
- Améliorer la qualité du futur Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. DESCRIPTION PRÉLIMINAIRE DU PROJET

Dans le cadre du financement additionnel du Projet de Corridor Économique Régional de Djibouti (PCERD) financé par la Banque mondiale, l'objectif est de renforcer la connectivité et la résilience régionales, améliorer l'efficacité logistique et accroître l'accessibilité des populations vivant le long du corridor sud Djibouti–Addis-Abeba.

Ce financement permettra la remise en état, l'amélioration, la gestion et l'entretien de trois tronçons du réseau routier national, notamment la RN5 (12 km), la RN19 (9 km), ainsi qu'un tronçon de la RN1 pouvant atteindre 32 km, dans la continuité des travaux d'élargissement déjà réalisés entre le PK 13+400 et le PK 34+800.

Le projet sera mis en œuvre sous la forme d'un Marché Routier à Obligation de Résultats (MROR), un modèle contractuel axé sur la performance et le maintien de niveaux de service prédéfinis, où les paiements à l'entrepreneur sont principalement liés aux résultats obtenus plutôt qu'aux quantités de travaux exécutés.

Le Marché comprend les travaux ci-dessous :

❖ TRAVAUX DE REHABILITATION

Les travaux de réhabilitation se divisent en deux catégories : la réhabilitation de la chaussée, qui concerne les interventions sur les différentes couches de la structure de la route afin de garantir une résistance conforme aux exigences techniques, et la réhabilitation hors chaussée, qui comprend notamment les travaux sur le système de drainage, la stabilisation des talus et remblais, la réparation des ouvrages de soutènement, ainsi que l'installation ou la réparation des équipements de sécurité routière et électromécaniques.

Ces travaux concernent la Route Nationale 1 (RN1) sur le tronçon compris entre le PK 35+200 et le PK 67+200, soit une longueur d'environ 32 km. La conception détaillée des travaux de réhabilitation sera réalisée par l'Entrepreneur à ses propres frais, conformément aux spécifications techniques du marché.

❖ TRAVAUX D'AMÉLIORATION

Les travaux d'amélioration comprennent principalement la construction de deux voies supplémentaires le long de la Route Nationale 1 (RN1) entre le PK 35+200 et le PK 67+200 (32 km), y compris l'aménagement de giratoires, la réalisation de voies latérales de service sur certaines sections, ainsi que la conception, la construction et la mise en service d'un poste douanier au PK 51+00.

La conception détaillée de ces travaux sera réalisée par l'Entrepreneur à ses propres frais, conformément aux exigences minimales des spécifications techniques du marché.

❖ SERVICES D'ENTRETIEN

Les services d'entretien couvrent l'ensemble des interventions régulières ou ponctuelles que l'Entrepreneur devra réaliser sur les routes et leurs emprises afin d'atteindre et de maintenir les niveaux de service définis pendant toute la durée du marché.

Ces services comprennent notamment la réparation des dégradations de la chaussée, l'entretien des accotements, intersections et ouvrages routiers, le nettoyage et l'entretien du système de drainage, l'entretien des ponts et structures, le contrôle de la végétation, l'entretien de la signalisation et du marquage routier, ainsi que le maintien de la sécurité et de la circulation pendant les travaux.

Ils incluent également la surveillance régulière des routes, la collecte de données sur leur état, la production de rapports périodiques, la mise en place d'une unité d'autocontrôle par l'Entrepreneur, ainsi que l'assistance aux usagers en cas d'urgence ou d'événements exceptionnels

La durée prévisionnelle du marché est estimée à dix (10) ans, incluant une phase initiale d'environ trois (3) ans pour les travaux et l'entretien initial, puis une phase d'entretien d'environ sept (7) ans.

4. RISQUES ET CONTRAINTES PRÉLIMINAIRES DU PROJET

À ce stade de la préparation du projet, un certain nombre de risques techniques, climatiques, opérationnels, financiers et institutionnels ont été identifiés de manière préliminaire. Ces risques, listés à titre indicatif et non exhaustif, feront l'objet d'échanges avec les opérateurs économiques lors de la réunion de consultation du marché, afin de recueillir leurs retours d'expérience et recommandations, sans préjuger de leur allocation contractuelle qui sera précisée ultérieurement dans le Dossier d'Appel d'Offres.

➤ **Risques techniques et d'ingénierie**

- Variabilité des conditions géotechniques le long du tracé (sols faibles, zones instables) ;
- Incertitudes sur l'état réel de la chaussée existante et des couches inférieures ;
- Insuffisance ou dégradation des systèmes de drainage existants ;
- Interfaces techniques entre travaux de réhabilitation, d'élargissement et d'entretien ;
- Compatibilité des solutions techniques avec les niveaux de service requis sur la durée du marché.

➤ **Risques liés à la conception**

- Responsabilité de la conception détaillée confiée à l'Entrepreneur ;
- Risques d'erreurs ou d'insuffisances dans les études complémentaires à réaliser ;
- Adaptation des conceptions aux contraintes locales (climat, trafic, matériaux) ;
- Évolutivité des normes techniques et de sécurité routière sur la durée du contrat.

➤ **Risques de construction et d'exécution**

- Maintien de la circulation et sécurité des usagers pendant les travaux ;
- Accès aux emprises et contraintes foncières locales ;
- Coordination avec les gestionnaires de réseaux existants (eau, électricité, télécoms)
- Disponibilité et logistique des matériaux et équipements ;
- Capacité à respecter les délais dans la phase initiale de travaux intensifs.

➤ **Risques climatiques et environnementaux**

- Impacts des épisodes de fortes pluies, inondations ou ruissellements ;
- Températures élevées affectant la durabilité des matériaux et la planification ;
- Érosion des talus et remblais ;
- Conformité aux exigences environnementales et sociales applicables.

➤ **Risques liés à l'entretien à long terme (MROR)**

- Dégradation accélérée de la chaussée liée au trafic lourd et aux conditions climatiques ;
- Capacité à maintenir durablement les niveaux de service sur dix (10) ans ;
- Anticipation et planification des interventions d'entretien périodique ;
- Gestion des coûts sur une longue durée à prix global forfaitaire.

➤ **Risques financiers et économiques**

- Volatilité des prix des matériaux, du carburant et de la main-d'œuvre ;
- Besoins de trésorerie importants durant la phase initiale ;
- Équilibre économique du marché sur la durée totale du contrat ;
- Risques liés aux mécanismes de réduction ou de suspension de paiement en cas de non-conformité.

➤ **Risques institutionnels et contractuels**

- Interfaces entre le Maître d'Ouvrage, la Mission de Surveillance et Vérification (MSV) et l'Entrepreneur ;
- Clarté et mesurabilité des niveaux de service et indicateurs de performance ;
- Gestion des modifications contractuelles éventuelles ;
- Application des pénalités, réductions de paiement et mécanismes de résiliation.

➤ **Risques sociaux et de sécurité**

- Acceptabilité sociale des travaux et interactions avec les riverains ;
- Sécurité des travailleurs et des usagers ;
- Gestion des plaintes et incidents pendant les travaux et l'exploitation ;
- Impacts sur les activités locales et les déplacements

NB : Cette identification préliminaire des risques ne préjuge pas de leur allocation contractuelle, qui sera précisée ultérieurement dans le DAO.

5. MODE DE PASSATION ENVISAGÉ (INDICATIF)

Le type de marché envisagé est un Marché Routier à Obligation de Résultats (MROR). Dans ce cadre, l'Entrepreneur sera rémunéré selon :

- Un prix forfaitaire kilométrique pour les travaux de réhabilitation ou d'amélioration ;
- Un prix mensuel forfaitaire couvrant l'ensemble des prestations d'entretien permettant de maintenir les niveaux de service requis sur toute la durée du marché.

Un appel d'offres international ouvert, sans préqualification, est envisagé pour la sélection de l'Entrepreneur. La sélection se fera sur la base de critères techniques et financiers, pondérés à hauteur de 50 % pour la technique et 50 % pour le prix.

6. ORGANISATION PRELIMINAIRE DE LA REUNION DE CONSULTATION

Une réunion de consultation avec les entreprises intéressées sera organisée afin de présenter le projet et de discuter des aspects techniques et administratifs préliminaires.

La réunion aura pour objectif de :

- Présenter le projet : type de marché (MROR), travaux, entretien, durée et objectifs généraux ;
- Discuter des risques préliminaires et partager les informations techniques et administratives essentielles ;
- Répondre aux questions reçues avant la réunion et aux questions supplémentaires formulées oralement pendant la réunion ;
- Recueillir les observations et recommandations des entreprises sur le projet.

Les entreprises sont invitées à soumettre par écrit leurs questions et commentaires avant la réunion. Durant la réunion, les questions reçues ainsi que celles formulées oralement seront examinées et discutées. Toutes les questions et réponses seront compilées dans un document officiel de clarification, transmis à toutes les entreprises afin de garantir l'égalité de traitement. Les commentaires des entreprises sont recueillis à titre d'information et ne constituent pas un engagement contractuel à ce stade.

7. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les parties intéressées peuvent transmettre une note d'intérêt comprenant :

- Présentation succincte de l'entreprise ;
- Références similaires ;
- Commentaires et recommandations, y compris sur les risques.

Date limite : 31 Mars 2026 à 15h00

Adresse de transmission : procurement.adr@adr.dj

Date & Lieu de la Réunion : 02 Avril 2026, Salle de conférence Sheraton Hôtel

Format : virtuel/présentiel, veuillez demander le lien à l'adresse procurement.adr@adr.dj, pour les entreprises qui souhaitent participer en ligne.

8. REMARQUES IMPORTANTES

- Les contributions seront traitées de manière confidentielle ;
- Aucune information fournie ne donnera lieu à un avantage concurrentiel ;
- La participation à cette consultation est facultative.

La publication du présent avis :

- N'engage pas l'Autorité Contractante à lancer un appel d'offres ;
- N'ouvre aucun droit à indemnisation ;
- Ne remplace aucune procédure formelle de passation des marchés.